1. Contexte

L’Université Jean Moulin Lyon 3 lance son 2ème appel à projets de recherche « Pour la Transition Ecologique ». Cet appel traduit la volonté de Lyon 3 de s’engager activement dans la transition écologique et le développement soutenable, dans tous les domaines d’activité qui concernent la communauté universitaire. La création en 2023 de l’École universitaire de la transition écologique atteste cette dynamique.

La transition écologique vise à répondre aux grands enjeux écologiques de notre siècle : le réchauffement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la multiplication des risques sanitaires et environnementaux, la raréfaction des ressources naturelles, la disponibilité en énergies « propres ». Ces grands enjeux obligent à repenser nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble, de se déplacer.

 Le site lyonnais se distingue par la richesse et l’excellence de la recherche en environnement et, en son sein, l’Université Lyon 3 se caractérise par ses recherches en humanités environnementales.

L'École universitaire de la transition écologique de Lyon 3 vise à être un acteur majeur dans les domaines de la sensibilisation et de la formation en la matière. Elle offre une appréhension pluridisciplinaire et porte spécifiquement sur les enjeux contemporains comme sur les modalités d'action en matière de transition écologique. Elle vise aussi à renforcer et faire connaître les recherches de Lyon 3 dans ce domaine.

1. objectifs

L’objectif de cet appel est de promouvoir les recherches sur la transition écologique et les humanités environnementales en finançant un projet proposant une avancée significative dans ces domaines. L’appel est ouvert à tout type de recherche, fondamentale ou appliquée, théorique ou empirique et à toutes les disciplines.

Concrètement, il permet de financer un projet d’une durée maximale de 48 mois et s’accompagne d’un contrat doctoral dédié[[1]](#footnote-1). Le contrat doctoral sera octroyé en cours ou en fin de première année de projet, ce qui laisse ainsi le temps au lauréat ou à la lauréate du projet de solliciter des candidatures.

1. Les critères

L’évaluation prendra en compte les critères suivants :

* Qualité scientifique et ambition du projet de recherche, y compris du projet doctoral (critère prioritaire).
* Perspectives de rayonnement de l’Université Lyon 3 (diffusion des résultats de la recherche).
* Prise en compte des exigences de développement durable (en particulier impact carbone du projet) et de responsabilité sociétale (égalité homme-femmes, non-discrimination…) dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de cet appel, seront appréciés les dossiers :

* Traitant des thématiques suivantes :
* Normes environnementales (en un sens large : juridiques, éthiques, épistémologiques…)
* Démocratie et écologie
* Biodiversité
* Environnement urbain
* Temporalité et spatialité
* Mettant en œuvre une démarche de science ouverte
* Mettant en œuvre une démarche pluridisciplinaire
1. Conditions d’éligibilité et pièces à joindre

Le porteur ou la porteuse de projet est un enseignant chercheur ou une enseignante chercheuse titulaire de l’Université Lyon 3, et membre d’une unité de recherche (UR ou UMR) dont l’Université Lyon 3 est tutelle.

Il ou elle devra fournir les pièces suivantes selon le dossier de candidature joint :

* Un CV (devront avoir été déposés sur la plateforme HAL[[2]](#footnote-2), les notices des publications depuis 2019 et si possible les textes, conformément à la loi pour une République numérique d’octobre 2016) et les CV des autres scientifiques participant au projet
* Le projet scientifique
* Une fiche d’appel à candidature pour un contrat doctoral

Le dossier de candidature doit être complet, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

1. Sélection

Le classement des candidatures sera réalisé par un jury composé des membres de la Commission des aides, du Vice-Président Transition Ecologique, de la Vice-Présidente Recherche et de spécialistes extérieurs à Lyon 3, choisis pour leurs compétences reconnues dans le domaine de la transition écologique.

L’enveloppe maximale pouvant être allouée au projet est de 50 000€, assortie d’un contrat doctoral.

La désignation du dossier lauréat sera effectuée par la Commission recherche.

1. Calendrier de l’appel

revoir le calendrier pour décaler contrat doc d’un an

* 24 octobre 2023 : Lancement de l’appel
* 11 mars 2024 (12h) : Retour des dossiers complets au Service Général de la Recherche, en version électronique et en version papier.
* 16 avril 2024 (sous réserve de modification de la date de CR) : Validation de la proposition de sélection en Commission Recherche
* 1er septembre 2024 : date de début du projet
* Année 2024-2025 : publication d’un appel à candidature pour un contrat doctoral[[3]](#footnote-3).
* Printemps 2025 : Examen des candidatures par le directeur de thèse pressenti, puis avis des Écoles Doctorales concernées
* 1er septembre 2025 : date de début du Contrat doctoral
* 31 août 2028 : Fin du projet.

Le dossier est à rendre au plus tard le 11 mars au Service Général de la Recherche, selon le format présenté dans le dossier de candidature, en un fichier électronique PDF, unique, comprenant toutes les pièces mentionnées (adressé à Soline.beaud@univ-lyon3.fr , à isabelle.delpla@univ-lyon3.fr et à bernard.gauthiez@univ-lyon3.fr en indiquant comme objet « Projet Transition Ecologique 2024 ») et en version papier à Soline Beaud, Université Lyon 3, Service Général de la Recherche, 15 quai Claude Bernard.

Aucun dossier électronique ne sera accepté après le 11 mars 2024.

1. aide au montage

Afin d’aider au montage du dossier, Valérie Dutilleul, Emmanuelle Buisson et Soline Beaud sont à disposition des candidats et proposent de les rencontrer en amont. Elles proposent de prendre connaissance des projets ou de recevoir les enseignants-chercheurs avant le 12 février2024.

1. Bilan

Un bilan en termes d’objectifs scientifiques atteints et/ou de moyens mis en œuvre devra être transmis à mi-parcours et à la fin du projet au Service Général de la Recherche pour examen par la Commission Recherche. Il devra être établi selon le modèle joint à la lettre de notification adressée au porteur du projet retenu.

La soutenance de thèse pourra avoir lieu après la fin du projet.

1. La réalisation et la soutenance de la thèse pourront excéder la durée du projet de 36 mois. [↑](#footnote-ref-1)
2. Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche, les bibliothèques de l’université Lyon 3 proposent aux chercheurs une aide au dépôt dans HAL. Informations disponibles : <https://bu.univ-lyon3.fr/hal-les-services-offerts-par-les-bu> [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette publication est conforme aux règles du label HRS4R dont Lyon 3 est lauréat. [↑](#footnote-ref-3)